



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

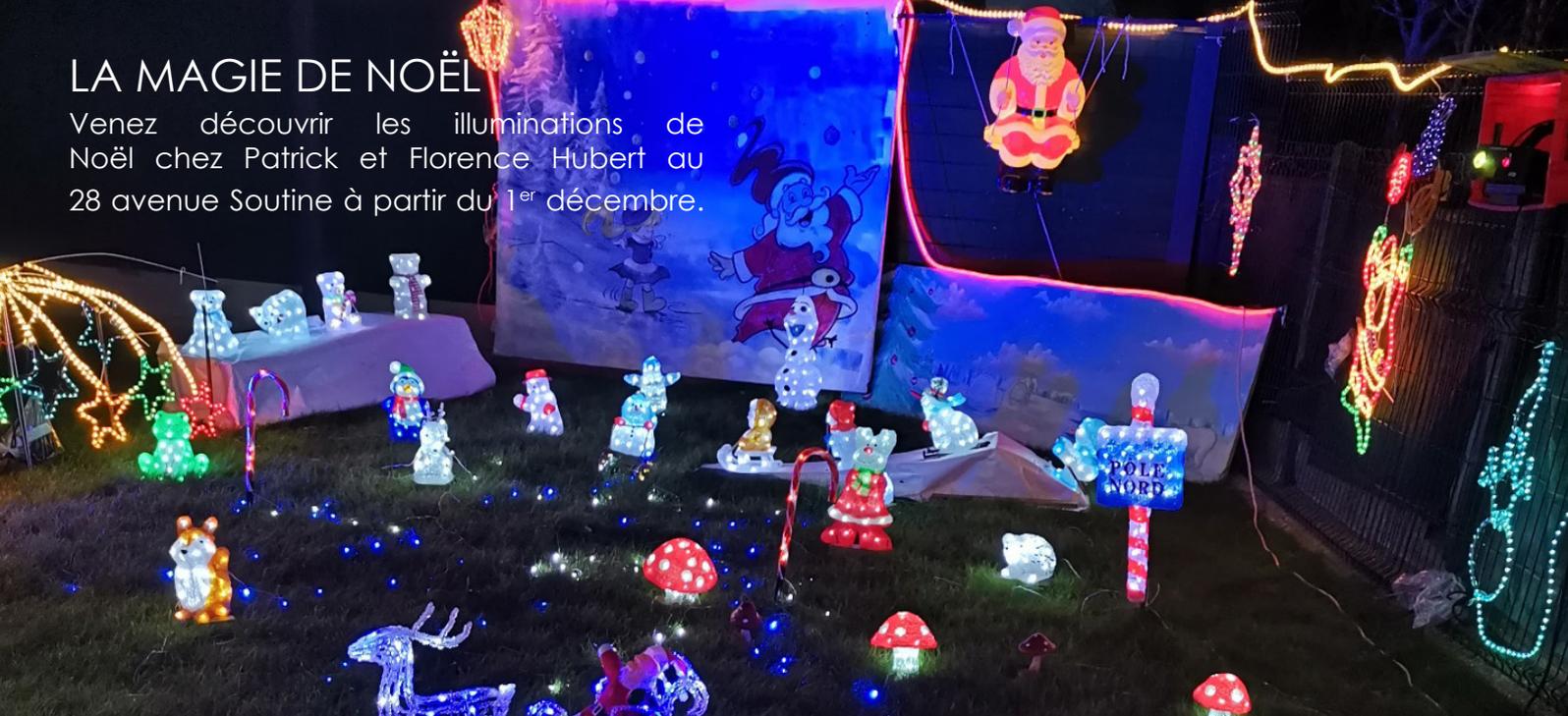
#160 - novembre - décembre 2021



SÉCURITÉ :
LA VILLE DE LÈVES EN ACTION

LA MAGIE DE NOËL

Venez découvrir les illuminations de Noël chez Patrick et Florence Hubert au 28 avenue Soutine à partir du 1^{er} décembre.



P4
Sécurité
La ville agit pour votre sécurité



P14
Mémoire



P6
Grands projets



P16
Retour en images



P10
Commerces
Ça bouge dans le centre-ville



P18
A la découverte de nos commerces



P12
Événement
Bienvenue aux nouveaux arrivants



P20
A la découverte de nos associations

Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - novembre - décembre 2021 et numéro 160 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Imprimerie à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, correspondant de l'Echo, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Assurer votre tranquillité est l'une de nos grandes priorités. Le sujet de la lutte contre l'insécurité revient régulièrement dans nos échanges, et je mesure à quel point nous ne devons jamais relâcher nos efforts en la matière. Le Pied de fée vous présente le panel de mesures que la ville a développé ces dernières années, alors que nous sommes désormais les mieux dotés en caméras de vidéoprotection dans le département. Il en va de l'attractivité de Lèves et de notre qualité de vie.

L'indispensable modernisation de nos équipements et espaces publics est également un gage d'attractivité et de qualité de vie. Les importants travaux de l'école élémentaire et de la rue de Bailleau se poursuivent, alors que nous avançons sur la future école de musique et sur la remise en état de plusieurs éléments de l'église. La partie administrative (études préalables, mobilisation budgétaire, choix des architectes, dépôt et instruction des permis de construire, choix des entreprises de travaux par appel d'offres, etc.) est toujours longue, et nous attendons avec impatience le lancement des travaux.

Les investissements nécessaires à la remise en état de notre patrimoine devront se poursuivre, nous nous y sommes engagés auprès de vous. Le projet de cœur de village fait partie des importants travaux attendus pour cette mandature, et l'expérimentation en cours de la circulation nous permet de dessiner les aménagements qui seront les plus adaptés. Pour cela, nous nous nourrissons de vos retours et remarques, parfois critiques, toujours utiles.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu pour les collectivités locales, continuer à investir nécessite de maintenir une gestion la plus efficace possible des services municipaux. C'est l'état d'esprit qui nous anime alors que nous préparons activement le prochain budget, qui sera soumis au vote du conseil municipal début février. Au programme, une 8^{ème} baisse d'impôts consécutive des taux d'impôts municipaux.

Cette bonne gestion de vos deniers nous permet de répondre concrètement à des besoins exprimés par toutes les générations de Lévois. Ainsi, nos élèves et enseignants bénéficient de nouveaux ordinateurs dans les écoles, tandis qu'après le succès rencontré l'année dernière nous renouvelons la livraison des colis de Noël à nos séniors.

Les fêtes se préparent, et sont l'occasion de nous retrouver alors que la vie sociale reprend enfin. Je vous donne rendez-vous à l'occasion du marché de Noël et des différents évènements organisés sur la commune.

Que ces fêtes de Noël soient sources de joie, d'espérance et de confiance en l'avenir, pour Lèves et pour chacun d'entre vous.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

LA VILLE AGIT POUR VOTRE SÉCURITÉ



Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué à la sécurité, Cyril Richard, brigadier-chef principal, responsable de la police municipale, Philippe Poussard, brigadier-chef, et Dominique Schuhmacher, directrice générale des services.

La sécurité est au cœur des préoccupations de la municipalité. Que ce soit au niveau de la sécurité routière, de la lutte contre la délinquance et les incivilités, de multiples actions sont menées pour assurer la tranquillité au quotidien des Lévois grâce notamment au rôle de la police municipale, des caméras et des voisins vigilants.

■ FORCES DE L'ORDRE + CAMÉRAS + VOISINS VIGILANTS : LE TRIPTYQUE QUI FAIT SES PREUVES

Afin de veiller à la tranquillité des Lévois au quotidien, la ville de Lèves s'appuie sur le triptyque suivant : forces de l'ordre - vidéoprotection - voisins vigilants.

Ce concept repose sur la complémentarité des forces en présence. De manière concrète, voici comment fonctionne ce dispositif : un cambriolage est commis de nuit dans une résidence en absence des occupants ; l'habitation a été entièrement fouillée ; un renseignement est recueilli par un voisin vigilant ; cette information est alors transmise à la police municipale de Lèves ; l'exploitation de la vidéoprotection permet d'identifier un véhicule immatriculé dans un département de l'ouest de la France ; tous ces éléments sont

fournis aux fonctionnaires de la police de Chartres ; après un travail minutieux, les policiers identifient les occupants de ce véhicule.

L'adéquation de ce principe est très précieux pour élucider des actes délictueux mais aussi pour lutter contre les incivilités telles que les dépôts sauvages, la circulation d'engins motorisés non homologués et ainsi garder une ville agréable à vivre dans un climat apaisé.

Ce renforcement de la politique de sécurité a notamment permis de mieux lutter notamment contre les cambriolages, qui sont passés de 16 en 2015 à 8 en 2020.

Près de 50 voisins vigilants se sont réunis le 27 septembre à la mairie, en présence du commissaire de police, Mathieu Bernier, directeur départemental de la sécurité publique.

Les voisins vigilants sont allés à la rencontre des seniors pour les sensibiliser sur les bons réflexes à adopter.



■ VIDÉOPROTECTION : LÈVES COMMUNE LA MIEUX ÉQUIPÉE DU DÉPARTEMENT

C'est en 2015 que la vidéoprotection sur la commune de Lèves a commencé à être mise en œuvre. Depuis elle ne cesse de se développer. A ce jour, la ville de Lèves compte trente caméras (15 caméras communales et 15 caméras communautaires), qui sont régulièrement renouvelées afin de bénéficier des dernières technologies. De nouveaux sites d'implantation sont en cours d'étude, en lien avec les services de l'Etat et de Chartres métropole. Parmi ces sites : le coeur de village et le futur lotissement du Clos Renault.



Parmi les dernières caméras installées, au rond-point de la Chacatière. Au total, 30 caméras maillent le territoire communal.

■ VIDÉOVERBALISATION

L'expérimentation de la vidéoverbalisation est menée depuis fin 2020 rue de Longsault. Deux caméras sont implantées à l'entrée de la ville (Lèves - Champhol) et au niveau du pont enjambant l'Eure. Ce dispositif est matérialisé par deux panneaux de signalisation spécifiques indiquant le périmètre.

Cette installation répond à une demande des riverains et à la volonté de la municipalité de lutter contre la présence de poids lourds de plus de 10 tonnes empruntant la rue de Longsault. Une réflexion est actuellement en cours sur l'extension de ce dispositif à d'autres rues.

■ POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette action intervient dans la lutte contre la présence d'engins motorisés non homologués dans les zones boisées de la commune. En effet un arrêté a été pris en interdisant l'accès sur le secteur de Chavannes, champ de tir et du pied de fée pour protéger la flore, limiter les nuisances sonores et le risque d'accident avec les utilisateurs de la forêt, joggeurs, promeneurs. Des opérations communes police municipale et nationale et l'office français de la biodiversité seront programmées prochainement.

En réunion de travail le 07 octobre dernier en présence d'Anthony Ferré, chef du service d'Eure-et-Loir de l'office français de la biodiversité.

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et de sa politique de prévention et de répression, la ville de Lèves travaille en lien avec la Police Nationale. A ce titre, le directeur départemental accorde régulièrement des effectifs supplémentaires pour accompagner les deux policiers municipaux de Lèves sur le terrain. Aussi, la ville s'est dotée d'un laser vitesse pour lutter plus efficacement contre la vitesse excessive.



■ PROTOCOLE RAPPEL À L'ORDRE

Le protocole de mise en oeuvre du rappel à l'ordre a été signé le 19 mai dernier entre le parquet du tribunal judiciaire de Chartres et la ville de Lèves. Il s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité dans la commune. A ce titre, la collectivité peut demander l'appui du parquet sur des dossiers tels que les conflits de voisinage, le dépôt d'ordures, les nuisances sonores, etc.

Joël Houvet (adjoint au maire de Lèves - à droite) signant officiellement la convention de rappel à l'ordre, aux côtés de Joël Billard, président de l'association des maires d'Eure-et-Loir, et de Rémi Coutin, procureur de la république.



RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Daniel Desgrouas, adjoint en charge des bâtiments, et Rémi Martial, maire, sur le chantier cet été qui a démarré par la repose de la couverture du préau.

La phase première des travaux a tout d'abord concerné la réfection de la toiture du préau avec le désamiantage et le retrait de l'ancienne couverture et son remplacement par une toiture en zinc afin d'avoir une homogénéité avec l'espace Gabriel Loire. Ces travaux ont également permis de remplacer le plafond intérieur, d'installer une isolation thermique et phonique, et de revoir l'éclairage de ce point central de l'école.

Les importantes dégradations subies sur les points d'eau situés dans les couloirs durant l'été a obligé la collectivité à remplacer dans l'urgence ces auges. Ainsi chaque couloir bénéficie au minimum de 6 points d'eau. Suite à ces dégradations en date du 23 juillet, pour un préjudice estimé à 55 000€, la ville a porté plainte contre les contrevenants qui ont été identifiés grâce aux caméras de vidéoprotection de la commune.

Cette première phase de travaux comprend également le gros œuvre pour la création d'une coursive qui permettra de relier les deux ailes à l'étage, avec l'installation de WC PMR (personne à mobilité réduite) et d'un ascenseur. Ainsi après la reprise des fondations et les démolitions préalables, les élévations de la nouvelle structure sortent de terre offrant ainsi

une nouvelle idée des futurs volumes disponibles. La prochaine étape sera la couverture de cet ensemble. Puis viendront jusqu'en février les travaux de second œuvre (plomberie, électricité, peintures, menuiseries, ascenseur, etc.).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les travaux de l'école Jules Vallain se poursuivent toute l'année sur plusieurs phases.

Décembre 2021 à février 2022

- Restructuration du bloc sanitaire garçons + locaux adjacents au bloc sanitaire.
- Création des rampes et coursives intérieures aile droite.

Vacances scolaires 2021-2022

- Rénovation des salles de classes RDC Aile Nord.
- Rénovation des salles de classes RDC Aile Sud.
- Mise en accessibilité des escaliers.

Été 2022

- Restructuration de la circulation et des entrées.
- Rénovation des salles de classes R+1 Aile Nord.
- Rénovation des salles de classes R+1 Aile Sud.
- Accès extérieur (portail, cheminement piéton).

TRAVAUX RUE DE BAILLEAU



Vue de la première phase des travaux.

Les travaux de la **phase 1** (entre l'avenue de la Paix et la rue des trois maisons, et giratoire au croisement de la rue de Bailleau, de la rue Jean Moulin et de l'avenue de la Paix) de la rue de Bailleau ont débuté depuis la fin juin et devraient se dérouler jusqu'à début 2022. Ainsi depuis la fin septembre, l'enfouissement des réseaux secs est terminé et l'ensemble des coffrets a été posé. Prochaine étape : les raccordements des riverains à partir de la fin octobre.

A la suite de ces travaux, les travaux de requalification ont débuté suivant le planning suivant :

- Pose des bordures et caniveaux jusqu'à la fin octobre.
- Préparation des trottoirs et stationnements jusqu'à la fin novembre (y compris pose des pavés grés pour délimiter les entrées charretières).
- A partir de début novembre, démarrage de la phase de reprise de la chaussée (structure) jusqu'à début décembre environ.
- Grave bitume sur la chaussée et enrobé sur les entrées charretières avant les congés de fin d'année.

L'opération suivante sera la dépose des poteaux en février 2022 immédiatement suivie par la mise en place des enrobés de trottoir. Enfin la phase 1 se terminera à la mi-mars par la réalisation des enrobés sur chaussée.

La **phase 2** (entre la rue des trois maisons et la rue du Moulin à vent) débutera quant à elle dès janvier 2022 pour une fin de travaux à l'été 2022.

Vue du futur giratoire au croisement de la rue de Bailleau, de la rue Jean Moulin et de l'avenue de la Paix.



CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Vue de la future construction située à l'arrière de l'espace Soutine, avec une toiture jardin.

L'école municipale de musique de Lèves, lieu de vie, de partage et d'animation, accueille aujourd'hui près de 250 élèves. Les locaux actuels sont vétustes et devenus inadaptés. La réalisation d'une nouvelle école va permettre d'améliorer les conditions d'enseignement et de représentations, en pérennisant l'offre de formation musicale existante et en dynamisant une offre culturelle à l'échelle de l'agglomération. Cette construction, installée à l'arrière de l'espace Soutine, s'intégrera au bâtiment existant, d'un point de vue architectural et paysager. Dotée d'une toiture jardin, elle bénéficiera d'une excellente isolation acoustique, une isolation thermique en été comme en hiver et accueillera un théâtre de verdure.

Dans la continuité de l'école de musique, l'espace Soutine sera réaménagé pour une utilisation plus optimale du hall et des petites salles, tout en améliorant l'accessibilité PMR et en réduisant les consommations énergétiques.

Les travaux prévus :

Construction de la nouvelle école de musique

- Une grande salle de 167 m².
- Une salle de formation musicale d'environ 31 m².
- Quatre salles de cours de 18 m² à 20 m².
- Une salle aménagée pour les musiques amplifiées de 30m².
- Le bureau du directeur et une salle des professeurs et un hall d'accueil et d'attente pour les élèves et leurs familles.

Rénovation de l'espace Soutine

- Agrandissement de la salle 3,
- Remplacement de la chaudière pour limiter les consommations énergétiques,
- Reprise de l'éclairage,
- Mise en accessibilité de l'entrée principale et de l'accès à la scène depuis la salle. Ces travaux seront l'occasion de réfléchir à la création d'une nouvelle entrée permettant une meilleure gestion des flux tout en étant PMR.
- Création d'une ouverture entre la grande salle et la réserve à tables et chaises.

Pour mener à bien ce projet, un maître d'œuvre spécialisé dans ce type de projet a été désigné par appel d'offres : l'Atelier Penneron de Tours.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Septembre 2021 : permis de construire déposé par l'architecte.

Janvier 2022 : lancement d'un appel d'offres pour la construction de l'école de musique ainsi que les travaux de rénovation de l'espace Soutine.

Printemps / Été 2022 : lancement des travaux.

Septembre - octobre 2022 : travaux de rénovation de l'espace Soutine.

Septembre 2023 : ouverture de l'école de musique.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE



Vue de la façade où l'on distingue les bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki.

L'église Saint Lazare nécessite une série de travaux d'un point de vue structurel et pour le confort des utilisateurs. Ce projet de réhabilitation permettra à la collectivité une réduction de la facture énergétique du bâtiment et de son bilan carbone, contribuant ainsi à la transition énergétique.

Le projet de réhabilitation de l'église construit avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (la société Vade'Mecum) prévoit les travaux suivants :

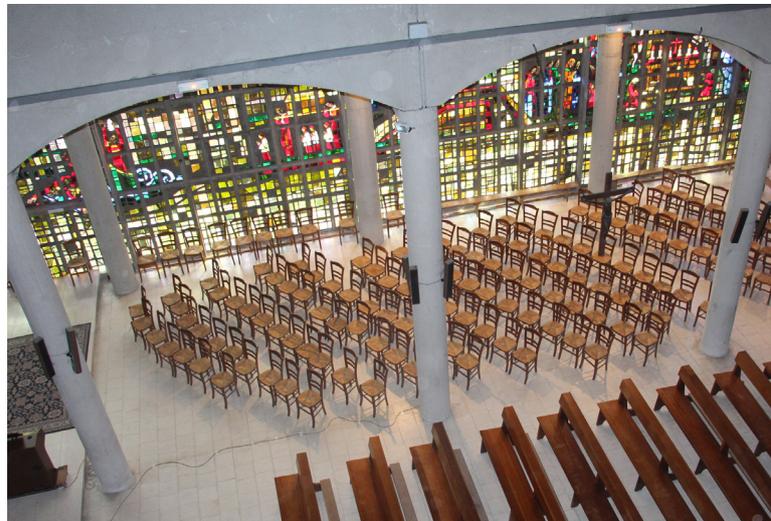
- Remplacement du système de chauffage
- Travaux de mise aux normes électriques et éclairage
- Remplacement de la sonorisation
- Accessibilité PMR
- Travaux sur la façade principale : intervention sur les bas-reliefs pour reprise des fissurations repérées ; reprise des deux angles supérieurs (fissures et enduits) ; mise en place d'une couvitrine cuivre sur la partie sommitale de la façade ; remplacement de la casquette béton avec un autre système plus pérenne ; etc.



Les bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki sont inscrits au titre des Monuments historiques et vont bénéficier de travaux de protection avec la reprise des fissurations.

- Travaux de révision des couvertures du bas-côté.
- Vérification structurelle des fissures de la voûte de la nef, avec prévision d'une reprise partielle.
- Traitement et mise en peinture des voûtes béton du bas-côté et du mur ouest, suite aux traces d'infiltration.

Suite à la désignation du maître d'œuvre, par appel d'offres, l'Atelier Penneron (le même que pour l'école de musique), en juin dernier, les études ont commencé avec pour objectif le dépôt d'un permis de construire au 1^{er} trimestre 2022 afin que l'ensemble des procédures administratives et urbanistiques soit terminées fin 2022 et que le chantier se déroule début 2023.



Une nouvelle installation est prévue au niveau de la sonorisation et de l'éclairage.

COMMERCES

COMMERCES, ÇA BOUGE DANS LE CENTRE-VILLE



Ilot Chacatière : 15 logements sociaux T2 et T3 + 300m² surface de maison de santé.

Instruction du permis de construire en cours.

Démarrage des travaux mi 2022.

Livraison : mi 2023



Ancien restaurant scolaire transformé en appartements privés aux étages + 400 m² de surface commerciale au rez de chaussée

Livraison : fin 2022

CIRCULATION EN CENTRE-VILLE L'EXPÉRIMENTATION SE POURSUIT

Dans le cadre de son projet Coeur de village, la municipalité a lancé l'expérimentation d'un carrefour sans feux tricolores au mois d'août. Celle-ci va se poursuivre dans les prochains mois, avec de possibles ajustements. Les résultats de cette expérimentation permettront d'affiner le futur projet d'aménagement en cours d'élaboration.

Vous pouvez apporter vos remarques et suggestions par courrier à Mairie de Lèves, 4 place de l'Eglise ou par mail à contact@leves.fr.





Fermé début octobre, le magasin Coccinelle va être transformé en Carrefour Express, avec maintien de la boucherie traditionnelle. Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h. Le dimanche de 9h à 13h.

Ouverture prévisionnelle : fin novembre

Locaux disponibles suite à la fermeture de la fleuriste et de la Banque populaire.



Place ô Femmes
Présente un mercredi sur 2 (semaine paire),
place Nailsworth de 10h à 13h.



Studio Tattoo Eddy
Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et
de 13h30 à 18h et le samedi fermeture à 17h.
8 avenue de la Paix / place Nailsworth.

Ouvert depuis le 1^{er} octobre

ÉVÉNEMENT

Bienvenue AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !



INVITATION

AUX NOUVEAUX LÉVOIS

installés à Lèves depuis mi-novembre 2019

Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 19 novembre** à partir de 19h à l'espace Soutine pour rencontrer l'équipe municipale ; découvrir les projets de la ville et partager un moment convivial autour d'un buffet campagnard.

Inscrivez-vous **avant le 10 novembre** en mairie.
Contact : fanny.pannier@leves.fr / 02 37 180 180

VILLE DE  LÈVES

CULTURE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE LANCE UN ATELIER

Comédie Musicale

L'école de musique de Lèves ouvre un atelier de comédie musicale à destination des collégiens et lycéens pour créer un spectacle original autour de titres des plus grands groupes de rock (Queen, AC/DC, Beatles, Téléphone, Pink Floyd...).

Lors de la représentation prévue le 21 mai 2022 à l'espace Soutine, les comédiens chanteurs seront accompagnés par des musiciens en live.

Les participants seront encadrés par Marie Houvet (mise en scène) et Matthieu Vanuxem (direction musicale) lors **des répétitions hebdomadaires le jeudi de 18h30 à 20h00** et

seront amenés à découvrir ou améliorer leur connaissance de l'art théâtral et du chant.

Chants en chœur, en solo, en petit groupe, travail théâtral individuel et collectif.



Ecole municipale de musique
28 avenue de la Paix - 28300 Lèves
Renseignement & inscription :
ecoledemusique@leves.fr - 06 85 32 69 28



LE COMITÉ DE MÉMOIRE

«Commémorer, entretenir la mémoire des lieux à travers votre parcours dans notre commune, établir un lien entre les générations, se souvenir de notre passé avec ses mauvais et ses bons moments, telle est l'ambition de ce comité».

Si vous possédez objets, lettres, documents, photos etc. et l'envie de raconter des anecdotes ou votre propre histoire liée à notre commune, rejoignez-nous.

Ce comité est ouvert à toute personne qui

souhaite s'impliquer et proposer des idées pour transmettre la mémoire collective aux générations futures.

Un prochain rendez-vous sera fixé courant janvier (date à confirmer).

Inscription avant le 31 décembre 2021 auprès de Brigitte Moreau, adjointe à la Culture, à l'Animation et à la Mémoire :

brigitte.moreau@leves.fr

Nous vous remercions de préciser les documents que vous pouvez apporter à ce comité.



COMITÉ
de MÉMOIRE
de LÈVES

PARTENARIAT RECONDUIT AVEC L'ORDRE DE LA LIBÉRATION



En 2019, Rémi Martial, maire de Lèves, et le général Christian Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, signent la convention de partenariat.

La ville de Lèves a renouvelé pour une durée de deux années son partenariat avec l'ordre de la Libération. Cet ordre assure la mémoire des Compagnons de la Libération et le service de la médaille de la Résistance française. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre de toutes mesures en vue de conserver la mémoire des médaillés de la Résistance française (plus de 65 000 personnes physiques, 22 unités militaires, 18 collectivités territoriales et 15 collectivités civiles) et de

participer à l'aide morale et matérielle.

A ce titre et dans le cadre de notre partenariat, il est prévu une visite du musée de l'ordre de la Libération, à Paris, au printemps 2022 avec les conseillers municipaux jeunes ainsi que les anciens combattants.

Ce partenariat intervient également dans le cadre des fusillés de Chavannes en 1942 et 1944. Sur les 9 résistants fusillés, 6 ont reçu la médaille de la Résistance à titre posthume. La ville de Lèves souhaite lancer une procédure d'attribution de cette médaille à titre posthume pour Maurice Vadé, Gilbert Huan et André Jacquemin.

Le mémorial de Chavannes, en l'honneur des neuf résistants fusillés en 1942 et 1944.



■ VERS LA RÉNOVATION DU CARRÉ MILITAIRE...



La ville souhaite continuer la mise en valeur du cimetière en rénovant une partie de ce lieu de mémoire. Un travail a été entamé cette année par les élus et les services de la ville, qui a consisté dans un premier temps à recenser l'ensemble des tombes des soldats et civils morts pour la France. Un projet de remise en état du carré militaire est en cours d'étude.

Photo : Rémi Martial, maire, et Joël Houvet, adjoint au maire en charge du projet, inspectant l'état de dégradation du carré militaire.

■ MESSE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CURÉ



Nommé depuis le 1^{er} septembre, l'abbé Christophe Besnier a été installé officiellement par Monseigneur Philippe Christory, Evêque de Chartres, le 9 octobre dernier.

Au cours d'une célébration qui a rassemblé paroissiens, élus et prêtres de l'agglomération, le nouveau curé a reçu symboliquement les clés de toutes les églises de sa paroisse, celles du tabernacle et pris possession des différents lieux qui représentent son ministère : les fonts baptismaux, le confessionnal et l'autel.

La messe animée par des musiciens venant de différents clochers fût selon l'expression de beaucoup belle et simple. Au cours de l'Homélie, Mgr Christory a encouragé le nouveau curé à soutenir les pauvres de la paroisse, en rappelant que la pauvreté n'est pas simplement d'ordre matérielle mais peut être aussi spirituelle. La célébration s'est conclue par quelques mots de remerciements du nouveau curé qui a invité les paroissiens à prolonger la soirée par un moment convivial dans le jardin du presbytère.



3%.COM
IMMOBILIER

CHARTRES + 30 KM

VENDEZ PLUS VITE, ACHETEZ MOINS CHER !

Honoraires réduits à 3% TTC*

Vous vendez, contactez nous !

Antoine MALGOGNE
06 11 83 82 24
antoine.malgogne@troispourcent.com
www.troispourcent.com

* Se référer au barème de l'agence



CREDISSIMMO
votre allié financier

Henrique MARTINS
Conseiller en prêt immobilier
71 bis rue George Lenôtre- Rambouillet
06 19 56 63 53
h.martins@credissimmo.fr

RETOUR EN IMAGES

DES ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES



Pour répondre à une demande des enseignants, la ville a fourni aux deux écoles de Lèves des ordinateurs portables. 8 destinés à l'équipe enseignante de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur et 15 pour les élèves de l'école Jules Vallain. Une seconde livraison de 41 ordinateurs est programmée à la fin des travaux de l'école élémentaire.

L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE À LÈVES

LA BLÉ D'OR



La ville de Lèves a accueilli l'association de l'ordre national du mérite le 23 septembre dernier à l'espace Soutine. Une quarantaine de membres était réunie pour l'occasion.

La cyclo sportive la Blé d'Or organisée par Loisirs évasion vélo et sports a fait son passage dans les rues de Lèves le 03 octobre dernier.

BALADE EN CALÈCHE À LA FONDATION D'ALIGRE

INAUGURATION DU PLAN VERT CHARTRES - LÈVES



Le 08 octobre dernier, les résidents de la Fondation d'Aligre ont pu profiter d'une balade en calèche dans le parc de la Fondation.

Le 11 septembre dernier, Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, et Rémi Martial, maire, entourés des élus de l'Agglomération ont inauguré le plan vert Chartres - Lèves.

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



C'est dans une ambiance conviviale que Rémi Martial, maire, et Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire, ont remis aux participants du concours des maisons et balcons fleuris un diplôme, un bon d'achat et une plante. Ce concours se déroule une fois par an et est ouvert à tous les Lévois !

FÊTE DE L'ABEILLE



Le 25 septembre dernier s'est déroulée la 3^{ème} édition de la fête de l'abeille organisée par l'Abeille lévoise. Plus de 300 personnes étaient présentes au Rucher de Chavannes.

DÉDICACE DE JACQUES CORBONNOIS



Le 09 octobre dernier à la mairie, Jacques Corbonnois a dédié ses mémoires "une toque pour couvre-chef" aux côtés de sa famille et de ses anciens collègues.

REMISE DU LABEL HABITAT & QUALITÉ DE VIE



Lèves est la première commune du Département à recevoir le label Habitat et Qualité de Vie dans le cadre du projet immobilier du Clos Renault géré par Pierres et Territoires.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Le Pied de fée, à travers cette rubrique, souhaite vous présenter l'ensemble des commerçants et dirigeants par secteur d'activité qui ont pignon sur rue. Dans ce numéro, le Pied de fée est parti à la découverte des banques.

■ CRÉDIT MUTUEL



INFOS UTILES

45 avenue de la Paix

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Contact : 02 37 25 23 53

A NOTER : agence en travaux jusqu'à fin octobre 2022

■ CAISSE D'ÉPARGNE



INFOS UTILES

4 rue de Josaphat

Ouvert les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h et le samedi de 8h45 à 13h / Contact : 09 74 75 61 81

■ LA BANQUE POPULAIRE FERME SES PORTES...



Alors que l'agence de la banque populaire vient de fermer, la ville de Lèves souhaite une bonne continuation à ses équipes. Vos interlocuteurs vous accueillent désormais dans les agences de proximité :

- Centre commercial de Barjouville
- Agence de Chartres (*centre-ville*)
- Centre commercial la Madeleine
- Agence de Lucé

■ CRÉDIT AGRICOLE



INFOS UTILES

53 avenue de la Paix

Ouvert les mardis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 15h50.

Contact : 02 37 84 00 60

Marché de Noël

3 et 4 décembre

Centre-ville

VENDREDI 03 DECEMBRE

★ **A partir de 16h30** : Ouverture du marché de Noël et de ses chalets

De nombreux marchands présents : champagne, vin, carterie, bijoux, chaussettes de Noël... plein d'idées cadeaux pour les fêtes !

★ **A partir de 17h** : Ateliers sculptures sur chocolat (atelier de 30 minutes)

17h / 17h30 / 18h / 18h30

★ **A partir de 17h15** : Le marché vibrera au rythme de la banda musicale "les shows du cuivre"

★ **19h** : Spectacle feux et lumières devant la mairie

SAMEDI 04 DECEMBRE

★ **10h** : Ouverture du marché de Noël avec ses exposants

★ **9h30 - 12h30** : Déambulation de la calèche avec le Père Noël qui collectera les dessins des enfants (*organisée par Lèves-toi et marche*)

★ **10h - 18h** : Vente de sapins de Noël (*organisée par le Crazy Dance*)

★ **14h - 18h** (*animations proposées par l'ALPL*) :

- Rencontre avec le Père-noël et photos
- Concours de dessins
- Vente de vin et chocolat chauds, crêpes et autres gourmandises !

★ **15h** : Spectacle de Noël par le Crazy Dance

avec la participation du Comité des fêtes.

★ Animations gratuites
pour toute la famille

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons l'association Charles Gautier et l'avenir gymnique de Lèves.

■ CHARLES GAUTIER



Membres du Bureau : de gauche à droite : Monique Saulnier, Michelle Hardy, Monique Fleury, Roger Renault, Michèle Gallet, Martine Renault, Nadège Bardin, Jack Fillon (absent)

L'Association Charles Gautier a été créée le 7 décembre 1994 avec pour but de lutter contre l'isolement, la solitude et l'ennui des personnes âgées. Cette association a été présidée successivement par Charles Gautier, Maurice Lemoine, Robert Gautier, Maurice Doublet, Pierre Doublet et Michèle Gallet.

Nous fonctionnons avec le montant des cartes d'adhérents (22 euros depuis 4 ans, prévision d'augmentation en 2022 : 23 euros), et avec l'octroi d'une subvention de la Commune. En début d'année, nous commençons par une assemblée générale clôturée par une dégustation de la galette des rois, dans la salle Marcel Josse.

En mars, organisation d'un loto en intra pour les Adhérents au Pôle Associatif du Mousseau.

En mai, un repas annuel a lieu sur un thème (ex. : le médiévale, la marine, les années 60, les 4 saisons...), toujours

dans la bonne humeur et la convivialité. Le thème prévu pour 2022 est une surprise... Tout adhérent ne pouvant se rendre au repas, se voit attribuer un colis dans la période de Noël. Tout au long de l'année, plusieurs sorties/voyages sont organisés.

Tous les Jeudis après-midi, à l'Espace Soutine- salle N° 3, des jeux (rami - belote - triominos- scrabble - rummikub- tarot) ont lieu de 14 h 00 à 17 h 00, un goûter est offert vers 16h00.

Le Bureau de l'Association est soutenu par toute une équipe de bénévoles dans la bonne humeur.



Goûter du 26 septembre 2021

INFOS UTILES

Présidente : Michèle GALLET- mich28300@hotmail.fr

Vice-président : Roger RENAULT

Trésorière : Nadège BARDIN- nadege.bardin@sfr.fr

Secrétaire : Martine RENAULT- renault.martine@hotmail.fr

■ L'AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Après deux années rythmées par les contraintes liées à la Covid-19, le club de gymnastique de la ville se lance dans cette nouvelle saison. Les dirigeants souhaitent la faire rimer avec espoir et renouveau. L'Avenir Gymnique de Lèves datant seulement de 2017, engage d'ores-et-déjà des projets que les membres de l'association souhaitent voir aboutir durant cette année. Le premier était de faire revenir les adhérents vers le chemin du gymnase après une année passée hachurée. C'est chose faite ! Forte de ses 140 licenciés cette année, l'avenir paraît radieux pour cette jeune association. Une augmentation exponentielle des chiffres qui montre tous les efforts faits par les dirigeants pour développer l'association. L'association propose plusieurs créneaux de gymnastique féminine aux agrès. La gymnastique féminine se pratique sur 4 agrès : la table de saut, les barres asymétriques, la poutre et le sol.

Le club est affilié à la Fédération Sportive et Culturelle de France et propose des compétitions par équipes et en individuel à l'échelon départemental, régional et national sur des programmes imposés évolutifs ou libre permettant ainsi à chacune de s'exprimer selon son âge et son niveau de performance. La spécificité de la fédération est la formation physique et le mouvement d'ensemble qui sont deux chorégraphies à exécuter individuellement ou collectivement qui viennent s'ajouter aux 4 agrès traditionnels.

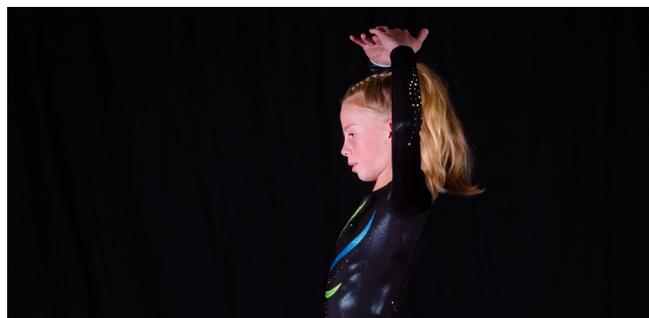
Les jeunes gymnastes, sont impatientes de repartir vers les compétitions après deux années sans évènements majeurs. Toutes souhaitent retrouver ces sensations qui animent leur pratique. Malgré les différentes ouvertures et fermetures du

complexe Michel Castaing l'an passé, l'équipe encadrante a su trouver des solutions dans le but de garder contact avec ses adhérents et de continuer à les faire évoluer. Ces derniers ont bénéficié d'une continuité dans leur pratique. Les lévoises ont donc hâte de démontrer les progrès effectués notamment lors du concours interne du club le 26 février 2022.

L'Avenir Gymnique de Lèves c'est de la gymnastique aux agrès mais pas seulement... Le club diversifie ses pratiques en accueillant également du public dans des catégories de loisirs : L'éveil de l'enfant et la Gym Form'.

A destination des adultes, la Gym Form' consiste à réaliser différents exercices de gymnastique basiques, variés et chorégraphiés. La pratique s'inspire techniquement de certaines danses et du fitness. Des petits engins sont également utilisés pour enrichir les enchaînements d'exercices et varier au maximum les situations proposées. Le but de cette activité de loisir est d'améliorer ses facultés respiratoires, sa coordination, sa mémorisation et son équilibre. Elle permet aussi de travailler ses muscles, de s'assouplir, et d'augmenter son rythme cardiaque pour favoriser l'endurance. Par ailleurs, elle sollicite les articulations du corps.

L'ensemble des catégories de l'association auront le plaisir ensemble de proposer un spectacle gymnique lors du gala de l'association qui aura lieu le samedi 11 décembre au gymnase Michel Castaing.



INFOS UTILES

Mail : avenirgymniquedeleves@gmail.com

Insta : [Agl_gymnastique](#)

Facebook : [Avenir Gymnique de Lèves](#)

Téléphone : 06.14.32.64.61 ou 06.15.39.96.59

VIE DES ASSOCIATIONS

LÈV'ART



L'association LèV'Art a organisé 4 évènements en 2021, tout fut une réussite et merci aux personnes participantes, artistes, visiteurs et notre Maire, Rémi Martial qui ne manque pas de venir nous encourager !

- 30 mai : Vid'Atelier d'Artistes
- 11 septembre Vente aux enchères
- 25, 26, septembre Expo : La vie en 4 saisons
- 16 septembre Concert de Jazz

SEDB 28



Notre Assemblée générale le 7 septembre à Lèves, à cette occasion nous avons remis une médaille de bronze à M. Jean Michel Chiron pour ces années de bénévolat à différentes œuvres humanitaires. Participation au nettoyage du presbytère bien délaissé et du jardin attendant pour l'installation du nouveau prêtre (Père Christophe Besnier).

LÈVES TOI ET MARCHE

Après une année très compliqué, L'association « Lèves-toi et marche » aspire à ce que 2021/2022 soit l'année de la réussite de toutes ses activités et ses manifestations.

Manifestation 2021/2022 à venir :

- 2^{ème} exposition **PLAYMOBIL** les **27 et 28 novembre**
 - **CHAVANNE'S BROC** le **jeudi 26 mai**, jour de l'Ascension
- Sous réserve des conditions sanitaires.*

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoietmarche.wixsite.com/Item - Les membres de l'association « Lèves-toi et marche » se tiennent à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

ASSOCIATION LES PARENTS DES LÈVES

ALPL TEAM - 2021 /2022

Le Bureau

BENJAMIN - Président Papa de Raphaël et Maxime CE 1 et CP	CLAUDE - Chargée de communication Maman d'Alexandre et Adrian CP et 65	VIRGINE - Secrétaire Maman de Samuel, Clémence, Raphaël et Emma CE 2, CM 1, 65, 65
EMILIE - Chargée de communication Maman de Chiara et Valentine CP et PS	MYRIAM - Trésorière Maman de Alex CP	CHARLENE - Chargée de communication Maman de Enzo et Liza CE 2 et 65
NOEMIE - Trésorière adjointe Maman de Lucas CP	CINDY - Secrétaire adjointe Maman de Kévin CE 1	

Depuis le 25 septembre 2021, l'Association Les Parents des Lèves a un nouveau bureau, sous la présidence de Benjamin Castel. Les nouveaux visages de l'équipe sont à découvrir sur le trombinoscope !

L'ALPL est une association à but non lucratif ouverte à tous les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de Lèves. C'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à l'animation de nos écoles, qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations et des ventes destinées à subventionner différents projets à destination des enfants des écoles (spectacles, sorties scolaires, matériels...).

Si vous avez du temps disponible, des idées, c'est avec plaisir que nous accueillons tout parent volontaire et motivé pour venir nous aider et développer des actions pour l'année scolaire 2021-2022.

En cette fin d'année, l'ALPL sera présente le **Samedi 4 Décembre** sur Le Marché de Noël de la ville. Promenade en calèche du Père Noël dans les rues de Lèves, de 10h à 12. L'après-midi, de 14h à 18h, les enfants pourront déposer leur lettre au Père Noël mais surtout le rencontrer et se faire prendre en photo avec lui. Un concours de dessin sera également organisé. Du vin chaud, chocolat chaud et autres gourmandises seront proposés tout au long de l'après-midi pour réchauffer petits et grands. N'hésitez pas à venir vers nous si vous souhaitez participer à la bonne organisation de cette journée. Le bureau de L'ALPL- lesptsitlevois@gmail.com

ENCADANSE

La nouvelle association "Encadanse à Lèves" propose des cours de zumba, danse en ligne et danse de salon tous les mercredis soir, des soirées dansantes (la prochaine aura lieu le **6 novembre** à l'Espace Soutine), des stages de danse pendant les vacances scolaires. renseignements au 07 85 61 06 55

■ FNACA

La 48^{ème} assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue le 27 septembre 2021 à l'Espace Soutine, sous la présidence de François DAUVILLIER, en présence de Monsieur MARTIAL, maire et conseiller départemental, de Madame MOREAU, adjointe en charge des anciens combattants et de la mémoire et de Monsieur PICHEREAU, adjoint aux associations.

Un instant de recueillement est tout d'abord observé en hommage aux personnes décédées au cours des deux dernières années.

François DAUVILLIER remercie tout d'abord Michel MORIN pour tout le travail effectué, pendant de nombreuses années, en tant que secrétaire du comité et qui a demandé d'être déchargé de cette fonction. Josiane GESTIN lui succède à ce poste et le remercie, à son tour, de sa collaboration lors de la passation des dossiers.

Les rapports moral et financier sont présentés et approuvés à l'unanimité.

Le Président évoque, ensuite, le calendrier des événements à venir :

- Participation à toutes les commémorations aux dates habituelles.

■ ULAC

Nos associations d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, vous invitent le **jeudi 11 novembre** aux cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918. Nous aurons le plaisir d'accueillir nos amis de Nailsworth, membres du comité de jumelage.

Elles débuteront à 10 h., à l'église, par un office religieux à la mémoire des victimes de cette guerre mais aussi de toutes les guerres qui ont marqué et qui, aujourd'hui encore, marquent le monde.

A 11 h. : défilé, depuis la place de l'église, vers le monument aux Morts, cérémonie, recueillement. Les enfants des écoles liront le message de la secrétaire d'état chargée des Anciens Combattants.

A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur offert par la Municipalité dans le préau de l'école Jules Vallain.

En clôture, c'est au banquet de l'amitié et du souvenir que nous vous convions. Participation 36 € par personne. Inscriptions en téléphonant au 02.37.21.87.73. Ouvert à tous.

■ ADQL - Le vide-Maisons a remplacé le Bric à Brac

Face à la difficulté d'organiser le traditionnel «Bric à Brac de Longsault» du deuxième dimanche d'octobre, l'ADQL l'a transformé en ... « Vide-Maisons ». En effet, le dimanche 10 octobre, dix-huit habitants du quartier de Longsault ont ouvert les portes de leur cour, de leur terrain afin d'accueillir les nombreux amateurs de vide greniers. Ceux-ci sont venus nombreux et ont parcouru toute la rue, sous un beau soleil, à la recherche de l'objet rare ou de la bonne affaire.

Rendez-vous à tous les habitants des quartiers de Longsault, d'Ouarville et des Grands Prés à l'assemblée générale de l'ADQL le **vendredi 26 novembre** à 18h dans la salle du 1^{er} étage du complexe sportif Michel Castaing. Tous les membres et les nouveaux riverains seront les bienvenus. Ce sera l'occasion de faire le bilan de cette manifestation et d'envisager les projets futurs de l'association.

- Le 16 novembre : journée rencontre Simplon à La Ferté St Aubin
- Le 31 janvier 2021 : assemblée générale de l'ULAC
- Le bowling, un spectacle à Chécy sont à l'étude
- Voyage : il serait sur 3 ou 4 jours, à l'étude également

Il est procédé ensuite au renouvellement du tiers sortant. Dix administrateurs sont concernés et réélus à l'unanimité.

Lors de son intervention, Monsieur Rémi MARTIAL, maire, s'est réjoui de la nombreuse assistance à cette assemblée générale en cette période difficile. Il pense pouvoir réaliser cette année la sortie aux Invalides pour le conseil municipal des jeunes et qui serait accompagné par quelques anciens combattants. Cette sortie avait été programmée en 2019 mais n'a pu avoir lieu en raison du confinement. Monsieur MARTIAL a lancé un appel aux lévois qui auraient des informations concernant la commune à fournir et à communiquer au comité de mémoire. Madame Brigitte MOREAU, dont c'était la première assemblée générale, a évoqué quelques manifestations pour 2022.

Un vin d'honneur très convivial met une fin agréable à cette réunion.

■ JUDO CLUB DE LÈVES



Bonne reprise dans tous les cours après deux années difficiles, entre les arrêts, les reprises, les contraintes...

Malgré tout une bonne partie des jeunes est remontée sur le tapis avec des nouveaux inscrits. Pour ceux qui hésitent, il est encore temps de venir les rejoindre, les inscriptions se font directement au dojo aux heures des cours.

Pour tous renseignements. Michel Liberge Tel 02/37/20/02/29

■ TENNIS CLUB DE LÈVES



Les vainqueurs et finalistes du tournoi interne 2021.

La saison a repris mi-septembre est déjà beaucoup d'événements ont marqué les courts du club !

Tout d'abord notre tournoi interne saison 2020-2021 a vu son terme avec 2 nouveaux tenants du titre. Chez les Dames, Cécile Long s'est imposée en finale face à Maëlle Douarre. Et Maxime Lefranc sort vainqueur de son duel face au vainqueur 2020 Yohann Prieur chez les Messieurs.

Enfin, les championnats des +35ans se sont déroulés sur 5 week-end en septembre et octobre. Nos 2 équipes, auréolées de leur montée la saison dernière, ont réussi à obtenir un maintien mérité au terme de la dernière journée !

Le millésime 2022 s'annonce donc sous les meilleurs auspices pour le Tennis à Lèves. Nous sommes ravis et fiers de la confiance et de la fidélité que nous témoignent nos adhérents puisque cette année encore notre nombre de licenciés est en augmentation !

■ ARC CLUB DE LA VALLÉE DE L'EURE



Le forum des associations, comme chaque année, annonce le début de la nouvelle saison sportive et culturelle. L'Arc Club de la Vallée de L'Eure a donc participé à cette nouvelle

édition toujours marquée par l'ombre de la COVID 19.

De nombreuses inquiétudes et questionnements sur les conditions de reprise de nos activités ont laissé place au plaisir de retrouver nos adhérents sur le pas de tir de la salle omnisports.

Après un mois et demi d'activité, le club voit même le nombre d'inscription en hausse de plus de 10% par rapport à la saison dernière pour atteindre près de 60 adhérents.

Sur l'ensemble des inscriptions, 30% sont des créations de licences et la gente féminine représente près de 40% de l'effectif, une première depuis les 50 ans d'existence du club et une fierté de pouvoir engager une équipe féminine au championnat départemental.

L'école de tir n'est pas en reste avec une vingtaine de jeunes et adultes débutants qui suivent les cours avec enthousiasme et se préparent pour certains à leur premier concours en participant à celui organisé par le club le **20 et 21 Novembre**.

En conclusion, je tiens une fois de plus à remercier l'ensemble du bureau et des bénévoles qui mettent toute leur énergie pour accueillir nos archers dans les meilleures conditions et recréer ce lien social qui nous a fait tant défaut.

■ AMICALE LAÏQUE - Tournois à la section billard



Comme chaque année, la section billard de l'Amicale organise trois tournois dans la salle Raymond Gallien au pôle associatif, 35bis rue du Mousseau. Les personnes intéressées auront la possibilité d'assister aux finales, en respectant les règles sanitaires, à savoir le port du masque et la présentation du pass sanitaire.

Tournoi de l' Amicale: du **15 au 20 novembre 2021**.

Finales le 20, à partir de 14h30

Tournoi de Monsieur le maire: du **17 au 22 janvier 2021**.

Finales le 22, à partir de 14h30

Challenge Raymond Gallien: du **9 au 14 mai 2022**.

Finales le 14, à partir de 14h30.

Pour tout renseignement, s'adresser à Guy Bessin (06 83 03 27 29)

■ FC LÈVES



La saison 2021/2022 vient de reprendre depuis 2 mois. A ce jour nos séniors ont réussi pour la 1^{ère} fois de l'histoire du club à se hisser aux 2^{ème} tours de la coupe de france, éliminés aux tirs au but après un gros match contre une équipe de régional 3. Au classement l'équipe première est en-tête de son championnat avec la volonté de retrouver le plus haut échelon départemental à la fin de saison.

La grande satisfaction de l'équipe dirigeante est de voir le club entrer dans le top5 des clubs en Eure et loir en termes de licenciés et même parmi le top 40 au niveau régional sur plus de 600 clubs.

Pour cette saison la progression du club est spectaculaire nous avons créé 5 équipes supplémentaires : une équipe u18 , une équipe u17, une 2^{ème} équipe u15 , une 2^{ème} équipe u13 et une 3^{ème} équipe u11.

Jamais depuis sa création le club n'a compté autant de licenciés, c'est notamment grâce au travail effectué par nos éducateurs depuis deux saisons malgré la crise sanitaire, ils n'ont jamais cessé de transmettre leur passion et de maintenir cet esprit de club familial.

Un grand merci à notre municipalité qui continue son soutien et permet au club de franchir ces étapes, merci aussi à nos partenaires sans qui non plus nos jeunes ne pourraient avoir autant de matériel.

En espérant que cette saison puisse aller à son terme avec comme fin de scénario une montée de notre équipe première.

■ VIGNE DE LÈVES



Notre première participation au Forum des Associations nous a permis de mesurer l'engouement d'un grand nombre de lévois pour notre projet et nous a permis d'accueillir une douzaine de nouveaux adhérents, avec de nombreuses compétences qui nous seront très utiles.

Le début de l'automne est consacré à la préparation de notre terrain pour l'hiver, avant les derniers travaux au printemps et la plantation de nos pieds de vigne, dont nous aurons l'occasion de vous reparler.

Le 6 octobre nous avons rendu visite à notre pépiniériste à Thésée (41). Benjamin MARY est un jeune pépiniériste passionné avec lequel nous avons échangé longuement et qui nous apportera le soutien dont nous aurons besoin au fil de notre apprentissage. Nos

■ ABEILLE LÉVOISE



Belle journée pour la 3^{ème} édition de la Fête de l'Abeille ! Avec une météo clémente en ce dimanche 26 septembre, la 3^{ème} édition de la Fête de l'Abeille organisée par l'association « Les Abeilles Lévoises » a connu un beau succès.

Installée devant le chalet pédagogique de l'Association situé sur l'ex-Champ de Tir à Chavannes, plus de 600 visiteurs ont parcouru par les multiples stands présents sur les thèmes de l'abeille et de la nature.

La production locale du miel de la saison (soit plus d'une centaine de 100 kilos) a été écoulé très rapidement aux amateurs de cette sucrerie saine et naturelle. Des explications détaillées ont été données par les apiculteurs présents à tous les curieux avides de comprendre la vie de nos amies les abeilles et de l'entretien de leurs ruches. De nouveaux adhérents ont été enregistrés portant l'effectif de l'association à plus de 50 membres !

■ LOISIRS ÉVASION VÉLO ET SPORT CYCLOSPORTIVE LA BLE D'OR



En raison du covid que la Blé d'Or s'est déroulée en octobre, date inhabituelle pour cette manifestation qui a généralement lieu en avril ou mai depuis 27 ans.

C'est donc dans des conditions rendues très compliquées par la pluie et le vent que les 239 courageux cyclosporifs se sont lancés sur les parcours de 150 et 88km, dimanche 3 octobre dernier. Côté course, les routes étaient rendues glissantes avec la chute de

pieds de vigne se portent bien et sont impatients de venir à Lèves ! La Vigne de Lèves a accueilli 27 adhésions (l'objectif de 50 est en vue) et 35 donateurs. Une bonne nouvelle pour tous nos donateurs : la Vigne de Lèves a été reconnue comme « association d'intérêt général » et à ce titre les dons des particuliers sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% et ceux des entreprises à hauteur de 60% ! Une raison supplémentaire pour nous soutenir !

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, la subvention du Conseil Départemental a été complétée par une subvention de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Notre première assemblée générale se tiendra le **mardi 7 décembre** au Centre Associatif du Mousseau, à 19 heures.

Venez nombreux partager avec nous ce bon moment, merci de nous informer de votre présence (06 78 60 37 42 – contact@lavignedeleves.com). A bientôt !

Certain(e)s membres s'étaient mobilisés pour fabriquer des bougies et des bee-wrap pendant que d'autres vendaient des crêpes et des boissons, augmentant les bénéfices nécessaires au budget annuel de l'association.

Jean Jacques Andrianada gérant de la société SDH a aussi connu un franc succès en présentant sur son stand des nids de frelons, guêpes et autres insectes tandis qu'à la mi-journée, Pierre Morin expert animalier et représentant de l'association Eure et Loir Nature a rendu la liberté à un faucon crécerelle qui avait reçu des soins à l'Espace des rapaces de Rambouillet pour une aile brisée.

L'AMAP'TITE TERRE plaidant pour le maintien d'une agriculture paysanne et la fourniture de produits bio a fait de nouveaux adeptes tandis qu'à midi, l'apéritif offert par la municipalité a été apprécié par le public présent.

Les enfants n'étaient pas en reste avec un chamboulout et un photocall à leur disposition.

Tous les membres de l'association, encouragés par cette journée réussie pensent déjà à l'année prochaine et à de nouvelles animations complémentaires toujours liés à la nature et à l'environnement.

feuilles et de branches sur toutes les routes, mais à part quelques chutes il n'y a eu aucun accident grave à déplorer.

L'arrivée, jugée en haut de la rue de la Chacatière a vu les victoires de Antoine Jacquemin du Team Progress sur le 150km et Julien Tourneur sur le 88km.

Côté participants, 34 départements étaient représentés et on notera la présence de 22 cyclos Belges, de plus en plus nombreux chaque année au départ de la Blé d'Or.

Après cette journée très compliquée par la météo, c'est au complexe sportif Michel Castaing que tous les participants se sont retrouvés la remise des récompenses et un repas bien mérité.

A noter que la Blé d'Or 2022 est prévue le **dimanche 15 mai**.

ÉTAT-CIVIL

Naissance

19.06.2021	Elyo KOFFI
29.07.2021	Bastien FAVRÉ LE BORGNE
15.08.2021	Kaiross SOLER
24.08.2021	Théo LAVOUX

Mariage

14.08.2021	Nelson COELHO et Virginie GALOPIN
21.08.2021	Nioulé GNALLA et Mathilda TOURRAINE
11.09.2021	Alan LERNON et Cindy DELAMARE
18.09.2021	Kévin STEPHANT et Morgane KERGOSIEN
02.10.2021	Mohamed ELRGHANDOUR et Marie-Pierre CHIRON

Décès

01.08.2021	Françoise GARDINIER veuve WALBECQ
10.08.2021	François LEPETIT
10.08.2021	Jean FONTUGNE
19.08.2021	Jacky BRIERRE
20.08.2021	Pascal COSTE
13.09.2021	Gérard MARTIN

jusqu'au 04 octobre 2021

URBANISME

jusqu'au 30 septembre 2021

Autorisations
délivrées

Autorisations de travaux

WE COCON	80 Route de Chavannes	Création microcrèche
WE COCON	80 bis Route de Chavannes	Création microcrèche
CREDIT MUTUEL	45 avenue de la Paix	Travaux ERP Sécurité / Accessibilité
SCCV BOIS DE LEVES	Rue de la Chacatière	Maison Médicale
CARREFOUR Proximité France	2 rue Hoche Allart	Commerce de proximité
Déclarations préalables		
M. BEAUJOUAN Stéphane	15 rue Olympe de Gougues	Pergola avec brises vues
EM ISO France	1 rue Jean Moulin	Isolation façades extérieures
VILLE DE LEVES	83 avenue de la Paix	Clôture parpaing enduit blanc
M. NZOUADJEU YOTA Eugène	4 bis route du Bois de Lèves	Mur clôture + portail + portillon
CARREFOUR Proximité France	2 rue Hoche Allart	Changement enseigne commerciale
M. CHAMPEAUX Enzo	13 rue de Longsault	Suppression portillon, portail
M. POTHIER Roger	64 rue de Bailleau	Division parcellaire pour construire
M. CHAMPEAUX Enzo	13 rue de Longsault	Ouverture fenêtre de toit
FONCIA BRETTE SdC les 2 Vallées	2, 8 et 14 rue George Sand	Ravalement pignon bâtiments A et C
Mme PEZEU Ursula	7 Chemin de Dreux	Agrandissement fenêtres vélux
M. CHIFFRE Rémy	19 avenue Marcel Proust	Portail
M. GUITTON Denis	46 B rue de Bailleau	Agrandissement porte fenêtres
M. BLANCHET Thierry	2 allée des Perdrix	Changement clôture et portail
Mme MARTINS ARAUJO Aurélie	42 rue de Bailleau	Ouverture portail avec trottoir

Autorisations
en instruction

Autorisation de travaux

CARREFOUR Proximité France	2 rue Hoche Allart	Commerce de proximité
Déclaration préalable		
M. RAFFRAY Sylvain	16 rue Alphonse Jacquet	Démolitions + création accès
Mme LAVIGNE Noémie	52 rue de Bailleau	Agrandissement portail
M. DUROUX Romain	46 rue des Hauts de Fresnay	Porte de garage en baie vitrée
GRDF M. SOULET	route Bois de Lèves / rue Butte Celtique	Implantation poste distribution gaz
Mme GAUCHERON Brigitte	105 bis route de Chavannes	Remplacement de vélux
M. DURAND Guy	37r rue du Bout du Val	Clôture
Mme LE LAY Delphine	20 rue Jean Jaurès	Création fenêtre de toit
M. VINCENT Marc	80 rte de Chavannes	Changement portail
M et Mme SOUCHAY	2bis route du Bois de Lèves	Changement véranda en activité
M. DIEU Jean-Philippe	2 allée des Ecureuils	Extension maison atelier

M. LECLAIR Aurélien	44 rue de Longsault	Création 2 garage 28m ²
SCI VINGT TROIS	23 rue de Josaphat	Menuiserie + peinture + création vélux
M. BIZEUL Frédéric	3 rue des Vaux de Lèves	Création mur de clôture à enduire
M. GARCIA Julien	2 rue de la Vau Monnaie	Mur clôture plein
M. BERNARD Hugues	48 avenue Gérard Philippe	Agrandissement terrasse
M. CALMUT Patrick	14 rue Moulin à Vent	Isolation pignon + ravalement
M. GUILLER Julien	7 rue Jean Jaurès	Changement fenêtres et porte fenêtres
M. GUILLER Julien	7 rue Jean Jaurès	Création d'un vélux
M. DESWARTE Fabrice	8 rue de la Vau Monnaie	Ravalement façade
Mme POUENAT Frédérique	75 route de Chavannes	Création véranda
M. LEMOINE Vincent	11 rue des Dames Blanches	Création 2 châssis de toit
M. JUMENTIER Guy	2 bis allée Jean-Bernard Huet	Remplacement portail
Mme LAGRUE Valérie	37 rue Nelson Mandela	Mur en parpaing 1,50m ton pierre
Permis de construire		
M. FESSARD Gilles	14 bis rue Alphonse Jacquet LOT 2	Maison individuelle + garage
M. HARINQUET et Mme SALAUN	14 bis rue Alphonse Jacquet LOT 3	Maison individuelle + garage
M. LOUDEC Laurent	14 bis rue Alphonse Jacquet LOT 1	Maison individuelle + garage
M. BOLOMEY Stéphan	20 rue de la Voie Romaine	Extension maison existante RdC
Permis de construire modificatif		
SCCV BOIS DE LEVES	Rue de la Chacatière	Changement de destination
M. BAILLEAU Oswald	11 bis Route de Chavannes	Gestion des Eaux pluviales

Permis d'aménager

CHALLENGER ARCHITECTES	Avenue de la Paix / Les Friches Brioles	Lotissement
------------------------	---	-------------

Permis de construire

M. ONEA Florin	13 rue Jules Vallain	Extension maison existante
SCI ECL	Route de Chavannes	Construction 4 logements
Ville de Lèves	41 rue de la Chacatière	Rénovation de l'Espace Soutine + Construction école de musique

Permis de construire modificatif

CONCEPT PROMOTION	72 Avenue de la Paix	Diverses modifications
M et Mme LEBLOAS Philippe	1 Allée des Graviers	Menuiseries et toitures
Permis de démolir		
DEHAYE PLESSIS	127 avenue de la Paix	Démolition d'une habitation

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

1. Création d'une médaille d'honneur de la ville de Lèves

La ville de Lèves souhaite créer une médaille d'honneur de la ville. Celle-ci a pour objectif de créer une distinction à toute personne lévoise reconnue par ses qualités morales, intellectuelles, par ses exploits sportifs, par sa contribution éminente au développement des sciences, des arts et des lettres, à la promotion de la Ville, par les services qu'elle a rendus à la cité, par son exceptionnel courage, son dévouement.

A titre exceptionnel, cette récompense peut être décernée à une personnalité, hors commune, ayant contribué à la renommée de la ville.

Les critères d'attribution de cette médaille :

- Honorer un acte de bravoure ou de dévouement,
- Accomplir un acte remarquable et exceptionnel,
- Récompenser un habitant de la commune pour ses résultats exceptionnels dans son domaine (Musicien, apprenti, sportif ...),
- Récompenser un chef d'entreprise par son investissement innovant ayant une répercussion sur l'image de marque de la commune,
- Remercier un généreux donateur ou légataire.

La médaille d'honneur de la ville est attribuée par le Maire de la commune sur propositions des élus. Elle peut être attribuée à titre posthume. Les dossiers seront instruits par une commission ad hoc désignée par le Maire, ou par la

commission « Services à la population ».

La médaille représentera le blason de la commune.

VU la commission « Services à population » en date du 30 août 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la création d'une médaille d'honneur,

D'ATTRIBUER la médaille d'honneur selon les conditions fixées ci-dessus.

2. Acquisition à titre gratuit d'emprises foncières rue de Bailleau

Les travaux de requalification de la rue de Bailleau (Réfection de la voirie, aménagement d'un giratoire, correction des défauts ponctuels des réseaux humides, enfouissement et rénovation de l'éclairage public, enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication, création de points d'apport volontaire, création de places de stationnement, réalignements de clôtures, aménagement paysager) sont programmés pour le second semestre 2021 et pour le premier semestre 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Lèves.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire que la ville de Lèves fasse l'acquisition d'emprises foncières situées au niveau de 12 propriétés.

Les parcelles concernées sont :

PARCELLE	ADRESSE	SURFACE
AT 208	6 rue de Bailleau	60 m ²
AT 213	83, avenue de la Paix	23 m ²

AV 12	84, rue de Bailleau	23 m ²
AV 120	49, rue de Bailleau	11 m ²
AV 121	47 bis, rue de Bailleau	10m ²
AV 154	15 bis, rue de Bailleau	6 m ²
AV 19	76, rue de Bailleau	16 m ²
AV 336	19 bis, rue de Bailleau	2 m ²
AV 337	19, rue de Bailleau	3 m ²
AV 347	28 rue de Bailleau	14 m ²
AV 348	26 bis rue de Bailleau	6 m ²
AV 83	18, rue de Bailleau	36 m ²
AV 84	20, rue de Bailleau	45 m ²

Les propriétaires concernés ont accepté de céder à titre gracieux les emprises situées sur leurs propriétés. La collectivité prendra à sa charge la réfection des clôtures des parcelles AV 347 et AT 213 nécessitant d'être modifiées par le projet (réalignement du trottoir et élargissement du giratoire).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de cession à titre gracieux des emprises détaillées précédemment,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Lèves de faire l'acquisition des emprises,

VU la commission « Technique » en date du 30 août 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquiescer à titre gratuit les emprises suivantes :

PARCELLE	ADRESSE	SURFACE
AT 208	6 rue de Bailleau	60 m ²
AT 213	83, avenue de la Paix	23 m ²
AV 12	84, rue de Bailleau	23 m ²
AV 120	49, rue de Bailleau	11 m ²
AV 121	47 bis, rue de Bailleau	10m ²
AV 154	15 bis, rue de Bailleau	6 m ²
AV 19	76, rue de Bailleau	16 m ²
AV 336	19 bis, rue de Bailleau	2 m ²
AV 337	19, rue de Bailleau	3 m ²
AV 347	28 rue de Bailleau	14 m ²
AV 348	26 bis rue de Bailleau	6 m ²
AV 83	18, rue de Bailleau	36 m ²
AV 84	20, rue de Bailleau	45 m ²

3. Chartres métropole – Convention de co-maitrise d'ouvrage dans le cadre du projet de requalification « rue de Bailleau » - Annexe

Un projet global d'aménagement et de sécurisation (enfouissement des réseaux et en surface, aménagement de la voirie et des trottoirs, aménagement de sécurisation et requalification paysagère) a débuté sur toute la longueur de la rue de Bailleau d'une distance de près d'un kilomètre. Les carrefours entre les rues de Bailleau et du Moulin à vent, la route du Bois de Lèves, l'Impasse de Dreux et l'avenue de la Paix sont également repris dans cette phase. Dans ce cadre, les partenaires Conseil départemental et Chartres métropole sont associés au projet.

Dans un souci de meilleure coordination des travaux sur son territoire, la ville de Lèves a souhaité conserver la totalité de la maîtrise d'ouvrage sur cette opération, en confiant à une entreprise unique la réalisation de la partie voirie et du génie civil des réseaux secs.

Aussi, il est proposé une convention de co-maitrise d'ouvrage avec Chartres métropole qui a compétence pour le volet réseaux. Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et Chartres Métropole concernant ces travaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité pour chaque partie, la ville de Lèves étant maître d'ouvrage.

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 30 août 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et Chartres Métropole concernant le projet de requalification « rue de Bailleau »,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les montants des participations qui doivent être versées par Chartres métropole au titre de ses compétences.

4. Projet de requalification de la rue de Bailleau

La rue de Bailleau (RD 121) est aujourd'hui très vétuste et nécessite d'être requalifiée et sécurisée sur sa totalité. Cette opération permettra également de modifier le carrefour à l'embranchement de l'avenue de la Paix, de la rue de Bailleau et de la rue Jean Moulin. La collectivité, en collaboration avec Chartres Métropole et le Conseil Départemental souhaite réaliser les travaux suivants :

- Réalisation d'une structure de chaussée et d'une couche de roulement ;
- Aménagement d'un giratoire à l'embranchement Avenue de la Paix, Rue de Bailleau et Rue Jean Moulin ;
- Corriger les défauts ponctuels des réseaux humides ;
- Réfection des trottoirs ;
- Enfouissement et rénovation de l'éclairage public ;
- Enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication ;
- Création de PAV (Points d'apport volontaire) ;
- Création de places de stationnement ;
- Réalignement de clôtures ;
- Aménagement paysager.

Ces travaux se dérouleront en 2 phases :

Phase 1 : Avenue de la Paix / Rue des Trois Maisons (dont un giratoire): juin 2021 à début 2022 ;

Phase 2 : Rue des Trois Maisons / Route du Bois de Lèves : A suivre de la phase précédente.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de conduire le projet de requalification de la rue de Bailleau pour un montant prévisionnel de 1 690 000 euros TTC, dont 90 000 euros TTC pour la maîtrise d'œuvre, 1 115 000 euros TTC pour la tranche 1 (y compris le giratoire) et 485 000 euros TTC pour la tranche 2,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » du 30 août 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification de la rue de Bailleau pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 1 690 000 euros TTC.

AUTORISE monsieur le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives à la requalification de la rue de Bailleau,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

En raison de l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux com-munes à compter de 2021, l'article 1383 est réécrit au II de l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

En application des conditions prévues par l'article 1639 A bis du Code général des impôts, le Conseil municipal doit délibérer à nouveau avant le 30 octobre 2021 pour être applicable au 1er janvier 2022. Il est toutefois précisé que la délibération peut limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article 331-63 du même code.

En revanche, par délibération en date du 17 juin 1992, le Conseil municipal avait voté en faveur de la suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. Il est donc proposé de reconduire ce dispositif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la commission « Affaires générales » du 30 août 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 100 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

CHARGE monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. Avenant à la convention pour la dématérialisation des actes - Annexe

Par délibération n° 41/10, le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2010 a autorisé monsieur le Maire à conventionner avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans le but de simplifier et de rationaliser les relations entre l'Etat et les collectivités, un réseau de collecte accessible par Internet permet de transmettre instantanément les actes tout en garantissant les trois valeurs de l'information : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Il convient aujourd'hui de poursuivre cette démarche par la transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Un avenant précise les modalités de transmission électronique des documents budgétaires à l'Etat.

VU la commission « Affaires générales » en date du 30 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de mettre en œuvre la transmission électroniques des documents budgétaires,
AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale entre l'Etat et la ville de Lèves, relative la dématérialisation des actes budgétaires.

7. Exercice 2021 - Attribution de subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

Après examen des demandes déposées par les associations, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2021 à :

- L'office central de la coopération à l'école Jules VALLAIN, pour un montant de 6 500 euros,
- L'office central de la coopération à l'école Jean-Pierre RESCHŒUR pour un montant de 4 800 eu-ros. Ces montants doivent permettre de poursuivre le fonctionnement des coopératives scolaires (financement de sorties, petit matériel, spectacles...),
- L'avenir gymnique de Lèves pour un montant de 900 euros,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal en date du 1er février 2021 relative au budget primitif de la com-mune pour l'année 2021,
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU les demandes de subvention déposées par les associations,
VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 30 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer le versement des subventions aux associations pour l'exercice 2021, dont le montant global a été voté au budget primitif 2021,
AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

8. Exercice 2021 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

L'association « Football club de Lèves » sollicite une subvention pour l'acquisition d'équipements pour les jeunes sportifs lévois. Dont le montant s'élève à 5 000 euros.

Après examen de la demande déposée par l'association, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, pour cette action, un montant de 2 500 euros à l'association « Football club de Lèves ».

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal en date du 1er février 2021 relative au budget primitif de la com-mune pour l'année 2021,
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU la demande de subvention déposée par l'association,
VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 30 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros à l'association « Football club de Lèves, pour l'action sus nommée,

les crédits étant inscrits au budget primitif 2021,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention tel que voté à l'association.

9. Personnel communal - Modification des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et des avances - Annexe

Par délibération n° 9/19, le Conseil municipal lors de sa séance du 11 février 2019 avait fixé les conditions et les modalités de la prise en charge des frais de déplacements et des avances.

Il est proposé de délibérer à nouveau en intégrant les plafonds prévus par la loi,

VU le décret 2007-23 du 5 janvier 2007,
CONSIDERANT la nécessité de délibérer sur les modalités de remboursement des frais de déplacement,
VU la commission « Affaires générales » en date du 30 août 2021,
VU l'avis du comité technique du 31 août 2021
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées ci-dessus.

10. Régime d'attribution des frais de représentation du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-19, l'indemnité pour frais de représentation, réservée aux seuls maires, a pour objet de couvrir les dépenses supportées par ce dernier à l'occasion de l'exercice de ses fonctions tel que des réceptions, des manifestations de toute nature que le premier magistrat de la commune organise ou auxquelles il participe dans l'intérêt de la commune. Il appartient au Conseil municipal de définir une enveloppe dédiée aux frais de représentation du Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU la délibération n° 15/20 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection de monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement des frais de représentation au Maire, ces frais correspondants aux dépenses engagées par le Maire et lui seul à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDERANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la ville,

VU la commission « Affaires générales » en date du 30 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),

FIXE le montant de cette enveloppe maximale annuelle à 2 500 euros,
DIT que les frais de représentation de monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de l'enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.

11. Personnel communal – Modification du règlement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) - Annexe

Lors de sa séance en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a instauré une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel au bénéfice des agents titulaires et stagiaires de la ville de Lèves, par antériorité soit à compter du 1er janvier 2018.

Par délibération en date du 19 avril 2021, le règlement portant sur le RIFSEEP a été modifié et les nouveaux cadres d'emplois concernés par ce dispositif ont été intégrés :

- Ingénieurs (filière technique) ;
- Puéricultrices ;
- Auxiliaire de puéricultrice, agents sociaux (filière sociale et médico-sociale).

Il convient aujourd'hui d'étendre le dispositif aux agents titulaires d'un CDI et pour les CDD ayant une pré-sence dans la collectivité depuis plus de 12 mois. En outre, il convient d'acter que ces modifications soient prises par antériorité depuis l'instauration du RIFSEEP soit le 1er janvier 2018.

Les modalités de calcul et de versement du RIFSEEP sont précisés dans l'annexe.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique d'Etat,
VU le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-503 du 20 mai 2014,
VU la commission « Affaires générales » en date du 31 août 2021,
VU l'avis du comité technique en date du 31 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer un régime indemnitaire aux agents dont le cadre d'emplois est concerné par le RIFSEEP, et ce par antériorité depuis le 1er janvier 2018,
APPLIQUE ces différentes dispositions aux agents titulaires, stagiaires, en CDI, et pour les CDD ayant une présence dans la collectivité depuis plus de 12 mois, et les différents régimes indemnitaires existants pour les cadres d'emplois non concernés par le RIFSEEP,
AUTORISE monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent concerné, le régime indemnitaire au regard des textes en vigueur pour chaque filière et cadre d'emplois concerné.

12. Personnel communal – Instauration et mise en œuvre d'indemnités et d'un régime indemnitaire - Annexe

Lors de sa séance en date du 19 décembre 2017 et du 19 avril 2021, le Conseil municipal a délibéré sur la création et la mise en œuvre d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel au bénéfice des agents titulaires et stagiaires de la ville de Lèves, à compter du 1er janvier 2018.
Pour autant, il convient de délibérer pour :
- Les filières non concernées par l'attribution du RIFSEEP,
- Les primes et indemnités attribuées compatibles avec l'octroi d'un régime indemnitaire (RIFSEEP-IAT-ISOE).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et ses articles modifiés,
VU le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,
VU le décret n° 2006-1641 du 28 novembre 2006 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 novembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
VU le décret n° 2006-1463 du 28 novembre 2006 modifiant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire de certains cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale,
VU les décrets n° 2006-1690 et n° 2006-1691 du 22 novembre 2006 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique territoriale,
CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours,
VU la commission « Affaires générales » en date du 30 août 2021,
VU l'avis du comité technique en date du 31 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instaurer et d'attribuer un régime indemnitaire aux agents dont le cadre d'emplois non concerné par le RIFSEEP, par antériorité à compter du 1er janvier 2018,
DECIDE de modifier et d'attribuer les indemnités et régimes indemnitaires pour les agents relevant des catégories A, B et C,
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à procéder, par arrêté individuel, au versement du régime indemnitaire, et indemnités dont les modalités sont prévues en annexe jointe.

13. Personnel communal - Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des

fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et ses articles modifiés,
VU le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,
CONSIDERANT que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées.
CONSIDERANT toutefois que monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du directeur ou chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaire par mois et par agent.
CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours,

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du directeur ou du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence, leur paiement sera effectué selon une périodicité mensuelle.

VU la commission « Affaires générales » du 30 août 2021,
VU l'avis du Comité Technique en date du 31 août 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
D'INSTAURER, selon les modalités fixées ci-dessus et dans la limite des textes applicables aux agents, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires relevant des cadres d'emplois listés ci-dessus,
D'AUTORISER monsieur le Maire à procéder à l'indemnisation pour compenser les heures réalisées à sa demande ou à la demande du directeur ou chef de service conformément aux textes en vigueur

14. Acquisition de la parcelle AT 133

Par délibération n° 45/21 en date du 7 juin 2021, le Conseil municipal a acté l'acquisition de parcelles AT 121, 122, 125 et 126.

En effet, la commune de Lèves est à ce jour propriétaire de parcelles cadastrées AT 120, 123, 127, 128, 129, 131 et 132 situées dans la vallée du Couason à proximité du cimetière. Du fait de leur situation et de leur classement dans le Plan Local d'Urbanisme, ces parcelles ont uniquement vocation à être cultivées ou boisées. Certaines de ces parcelles ont été mises à disposition des résidents lévois dans un but destiné exclusivement à la pratique du jardinage.

La commune de Lèves entend poursuivre cette démarche en proposant l'acquisition au prix d'un euro du mètre carré net vendeur la parcelle AT 133 d'une superficie de 7a 68ca, attenante aux parcelles existantes.

Cela permettra l'entretien de cette zone par la mise à disposition de nouveaux terrains aux Lévois et ainsi de préserver le patrimoine naturel.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT l'offre de prix net vendeur du propriétaire pour un prix de vente d'un euro le mètre carré,
CONSIDERANT l'intérêt, pour la commune, d'acquiescer cette parcelle,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 7a 68ca,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien.



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

C'était l'une de nos promesses de 2014. Nous nous étions engagés à installer rapidement des caméras de vidéo-protection, répondant ainsi à une forte demande des Lévois. Dès 2015, nous installions les 14 premières, avec le soutien de l'Etat et de Chartres métropole. Le dispositif n'a cessé depuis de se moderniser, avec des caméras plus performantes, et de se développer. Nous venons d'installer la 30ème, ce qui fait de Lèves la commune la mieux équipée du département en rapport au nombre d'habitants.

Mais l'installation des caméras ne suffit pas pour assurer une politique efficace de lutte contre l'insécurité. C'est pourquoi notre police municipale, dont les équipements sont régulièrement renouvelés, collabore en confiance avec la police nationale. Des opérations conjointes sont menées régulièrement. Un travail est également mené en étroite collaboration avec Chartres métropole, pour davantage de coordination par une mise en commun du visionnage de l'ensemble des caméras présentes sur l'agglomération au sein du futur centre de supervision interurbain (CSI), qui sera très bientôt opérationnel au sein du nouveau pôle administratif de Chartres.

Parallèlement à ce lien indispensable entre services et forces de l'ordre, nous nous appuyons également sur le réseau des voisins vigilants, que nous avons lancé officiellement en 2016 avec la préfecture d'Eure-et-Loir et le commissariat de police de Chartres. Là encore, ce dispositif monte régulièrement en puissance. Aujourd'hui, plus de 60 Lévois volontaires, que nous remercions, participent utilement à ce qui constitue un complément devenu indispensable aux policiers et caméras.

Si ce triptyque (police, caméras, voisins vigilants) apporte ses preuves, nous devons poursuivre, sans cesse, nos efforts. Car si l'insécurité a baissé à Lèves ces dernières années – les chiffres le prouvent – elle est néanmoins toujours présente. Toujours trop. Vols et cambriolages, violences, insécurité routière ou encore incivilités du quotidien sont des sujets qu'il nous revient de traiter avec le plus d'attention possible, dans le cadre des pouvoirs de police qui sont conférés au maire, en tenant compte des contraintes administratives et de nos capacités budgétaires.

OPPOSITION

Le 14 octobre 2021

CIRCULATION en CENTRE VILLE

Depuis la suppression des feux au cours de l'été, on constate une meilleure fluidité de la circulation au centre de Lèves. Mais le manque d'informations aux usagers (automobilistes, cyclistes, piétons) sur les règles de priorités et les trajets à adopter provoque des craintes. Les piétons et cyclistes ne se sentent pas en sécurité et hésitent à traverser. Avant de prendre une décision en fin d'année, nous souhaitons des discussions avec les riverains, commerçants et élus des deux listes. Pour sécuriser les usagers, notre groupe préconise un rond-point élargi en rognant sur le parking de la Poste et les trottoirs à l'angle de la rue de l'église. Un déplacement des passages piétons en recul du carrefour permettrait une meilleure visibilité pour les automobilistes.

TAXE FONCIERE : UN COUP DUR SUR LE POUVOIR d'ACHAT

Une étude du magazine CAPITAL parue le 20/09/2021 fait le point sur les évolutions des taux de taxe foncière dans les 200 villes de + de 40 000 habitants. Chartres figure en 2ème place sur le podium des plus fortes hausses en 2021.

A Lèves, nous accusons une envolée de 11.50% sur nos redevances (+ 150 € pour un pavillon standard ce qui est loin d'être compensé par le très faible allègement de 0.50% du taux communal qui ne représente que quelques euros.

Cette hausse correspond à la création de la taxe additionnelle de 7.50% au profit de Chartres Métropole, votée par 68% des élus au Conseil Communautaire, dont les 3 représentants de l'équipe majoritaire de Lèves.

Cet impôt devrait générer un produit de 10.7 millions d'euros par an, pris chaque année dans la poche des propriétaires fonciers. C'est une façon bien simple de financer les projets de construction pharaoniques et coûteux sur la ville de Chartres alors que l'agglomération surendettée n'a pas les ressources pour avoir recours à de nouveaux emprunts.

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité

ÉVÈNEMENT

Bienvenue
AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !



INVITATION
AUX NOUVEAUX LÉVOIS
installés à Lèves depuis mi-novembre 2019

Nous vous donnons rendez-vous le
vendredi 19 novembre
à partir de 19h à l'espace Soutine
pour rencontrer l'équipe municipale ; découvrir
les projets de la ville et partager un moment
convivial autour d'un buffet campagnard.

Inscrivez-vous avant le 30 novembre en mairie.
Contact : fanny.gannier@leves.fr / 02 37 180 180



VILLE DE LÈVES

2^e EXPOSITION VENTE playmobil®

Espace Soutine **LÈVES**

Expositions de figurines issues de collections privées

Samedi 27 novembre 10h à 19h
Dimanche 28 novembre 10h à 18h

Entrée : 2€
Gratuit -12 ans

A GAGNER de nombreux lots!

Nombreux Dioramas dont
« la banque », « les fées », « le camp d'indiens », etc.
Restauration sur place. Animations gratuites.

Information: levestoiemarche@hotmail.com

VILLE DE LÈVES

Lèves-toi
et marche

LA CAGE

Une pièce écrite et mise en scène
par Franck Arrondeau

Le 04 Décembre 2021 à 20h30 à l'Espace Soutine de Lèves
Réservations au 06.18.23.48.17 ou cie12portes@gmail.com
Tarifs : 12 euros / 08 euros pour les moins de 12 ans
www.lacompagniedes12portes.com

NOVEMBRE

JEUDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre en mémoire de l'Armistice de 1918
10h : office religieux en l'église
11h : rassemblement place de l'église pour rejoindre le Monument aux morts en cortège
- Ouvert à tous - Pass sanitaire demandé pour le vin d'honneur

LUNDI 15 NOVEMBRE

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil
Retransmission en direct sur le Youtube de la ville

VENREDI 19 NOVEMBRE

Soirée des nouveaux arrivants
à partir de 19h : espace Soutine
Inscriptions en mairie au 02 37 180 180.
+ d'infos page 12

SAMEDI 27 & DIMANCHE 28 NOVEMBRE

2^{ème} édition de l'exposition- vente Playmobil
organisée par Lèves-toi et marche
27/11 : 10h à 19h / 28/11 : 10h à 18h
Info : levestoiemarche@hotmail.com

MARDI 30 NOVEMBRE

Don du sang
15h à 19h - espace Soutine

DÉCEMBRE

SAMEDI 03 & DIMANCHE 04 DECEMBRE

Marché de Noël
De nombreux marchands présents et des animations gratuites pour toute la famille
03/12 : 16h30 - 20h / 04/12 : 10h - 18h
+ d'infos page 19

SAMEDI 04 DECEMBRE

Théâtre "La cage"
par la Compagnie des 12 portes
20h30 - espace Soutine
Tarifs : 12€ / gratuit pour les moins de 12 ans
Réservations au 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

LUNDI 13 DECEMBRE

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil
Retransmission en direct sur le Youtube de la ville

MERCREDI 15 DECEMBRE

Concert à la brune de Noël
organisé par l'école de musique
19h - école de musique de Lèves

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur leves.fr

Marché de Noël

Vendredi 03 (16h30 - 20h)
& samedi 04 décembre (10h - 18h)
Centre-ville de Lèves

Édition
2021